

**Rapport - Conseil du 23/09/2019****Objet : Asbl "Open Collective Brussels" au bénéfice de "Rise for Climate".- Subside : 2.500,00 EUR.**

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant :

Que l'association de fait "Rise for Climate Belgium" a organisé une marche de sensibilisation pour le climat le 31 mars 2019 ;

Que durant cette marche, un travail de sensibilisation aux changements climatiques fut réalisé auprès des participants mais aussi que des rendez-vous avec les partis politiques furent pris ;

Considérant qu'il y a lieu de soutenir l'association de fait "Rise for Climate Belgium" ;

Qu'à ce titre, il est proposé d'octroyer à l'asbl "Open Collective Brussels " au bénéfice de l'association de fait « Rise for Climate Belgium » un subside forfaitaire de 2.500,00 EUR ;

Attendu que la dépense peut être imputée sur l'article 87906/33202 (Environnement – Subsidés aux organismes au service des ménages) du budget ordinaire 2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestres et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside de 2.500,00 EUR à l'asbl "Open Collective Brussels " au bénéfice de l'association de fait « Rise for Climate Belgium » pour l'organisation de la marche nationale et européenne pour le climat est approuvé.

Article 2 : La dépense y relative de 2.500,00 EUR à supporter par la trésorerie, est approuvée.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :